



Assemblée générale

Distr. générale
24 juillet 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 85 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport, établi conformément à la résolution [74/190](#) de l'Assemblée générale, une vue d'ensemble des progrès accomplis par le Secrétariat entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020 dans la mise à jour du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. L'Assemblée est invitée à prendre des dispositions au regard des conclusions figurant aux paragraphes 18 et 32.

* [A/75/150](#).



I. Introduction

1. Établi conformément à la résolution [74/190](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport retrace les progrès accomplis par le Secrétariat entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020¹ dans la mise à jour du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. On y trouve un examen des mandats correspondants et du déroulement du travail de préparation de ces publications, qui se présentent sous formes imprimée et électronique, ainsi qu'une vue d'ensemble des ressources disponibles et des actuelles modalités de coopération avec les établissements universitaires, les experts associés, le personnel temporaire et les consultants, selon qu'il convient. L'Assemblée est invitée à prendre des dispositions au regard des conclusions figurant aux paragraphes 18 et 32.

II. *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*

A. Mandat et établissement des suppléments du *Répertoire*

2. Initialement demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution [796 \(VIII\)](#) du 27 novembre 1953, le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* a pour objet d'apporter des informations sur l'application et l'interprétation par l'Organisation de chaque article de la Charte des Nations Unies, sous la forme d'un historique de l'élaboration des textes pertinents, contribuant à la connaissance et à la compréhension de la Charte telle qu'elle est appliquée dans la pratique des organes des Nations Unies.

3. Le Secrétaire général ayant été invité, au paragraphe 17 de la résolution [74/190](#) de l'Assemblée générale, à prendre des mesures pour remédier à titre prioritaire au retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire*, la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques, qui est chargée de coordonner l'élaboration de l'ouvrage, a eu des contacts réguliers avec l'Université de Pékin où des travaux de recherche et de rédaction ont été menés à bien pour établir trois études sur l'Article 23 de la Charte des Nations Unies pour le volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9 (1985-1999).

4. En ce qui concerne les études pour les volumes III et IV du Supplément n^o 10 (2000-2009), une étude sur l'Article 49 de la Charte pour le volume III, établie avec l'aide d'un consultant, reste en cours d'examen. Deux études destinées au volume IV, sur les Articles 55 c) et 56, restent actuellement examinées par le département auteur responsable, à savoir le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. En outre, le Département des affaires économiques et sociales, avec l'aide d'un consultant, a établi le texte définitif d'une étude sur l'Article 58 pour le volume IV, en consultation avec les unités et entités concernées du système des Nations Unies, à savoir : le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le Corps commun d'inspection, la Commission de la fonction publique internationale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. Il a également mené des consultations avec les services compétents du Secrétariat, à savoir le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le

¹ Pour le précédent rapport du Secrétaire général, voir [A/74/194](#).

Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, en vue d'engager l'établissement d'une étude sur l'Article 65 pour le volume IV, avec l'aide d'un consultant. Les travaux se poursuivent également en ce qui concerne les études sur les Articles 104 et 105 pour le volume VI, qui sont établies par le Bureau du Conseiller juridique du Bureau des affaires juridiques.

5. D'importants progrès ont été accomplis en ce qui concerne le Supplément n° 11 (2010-2015) avec le concours de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, où les travaux de recherche et de rédaction ont été achevés en ce qui concerne cinq études : sur l'Article 8 pour le volume I, sur les Articles 36 et 54 pour le volume III et sur les Articles 94, 104 et 105 pour le volume VI. L'étude sur les Articles 104 et 105 est actuellement examinée par le Bureau du conseiller juridique du Bureau des affaires juridiques. Deux études, sur les Articles 55 c) et 56, pour le volume IV, sont actuellement élaborées par le département auteur responsable, à savoir le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. En avril 2020, le Département des affaires économiques et sociales a sélectionné un consultant, dont les services seront financés par le fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire* et qui sera chargé de mener des travaux de recherche et de rédaction en vue de l'élaboration d'une étude sur l'Article 58 pour le volume IV. En juin 2020, le Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies a également pris des mesures préliminaires pour sélectionner un consultant chargé d'établir une étude sur l'Article 11 pour le volume II.

6. Comme c'est l'usage, le Département de la communication globale et la Bibliothèque Dag Hammarskjöld ont fourni un appui important aux travaux de recherche relatifs aux études pour le *Répertoire*.

7. Au cours de la période considérée, la Division de la codification, qui est chargée de coordonner la confection du *Répertoire*, a été en contact régulier avec les différents services participant à son élaboration. En particulier, elle a organisé une réunion avec des représentants du Bureau des affaires de désarmement en septembre 2019 pour présenter la publication et fournir des conseils et des informations sur l'établissement des études. Elle a également communiqué des informations à ce sujet aux représentants du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en juin 2020. Elle a en outre mené des consultations avec tous les services ayant la responsabilité première de l'élaboration des études en juin 2020 concernant le calendrier du prochain Supplément au *Répertoire*, à savoir le Supplément n° 12. À la lumière de l'expérience acquise et des enseignements tirés de l'élaboration des précédents suppléments, il a été décidé que le Supplément n° 12 porterait sur une durée de cinq ans (2016-2020). Cette période semble raisonnable pour mettre en évidence les tendances susceptibles de présenter un intérêt pour l'interprétation et l'application des différentes dispositions de la Charte des Nations Unies.

8. Pendant la période considérée également, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a publié au total six volumes sous forme électronique, à savoir : le volume I en anglais et les volumes II et IV en espagnol pour le Supplément n° 7 (1985-1988) ; le volume II en espagnol pour le Supplément n° 8 (1989-1994) ; les volumes II et V en espagnol pour le Supplément n° 9 (1995-1999). Toutes les études que ces volumes comprennent ont été mises en ligne sur le site Web du *Répertoire*. À ce jour, l'état d'avancement de la publication est le suivant : 36 volumes ont été publiés² et

² Le *Répertoire* et les Suppléments n°s 1 à 6 (1946-1984), soit 27 volumes en tout, les volumes I, II (en espagnol uniquement), IV (en espagnol uniquement), V et VI du Supplément n° 7 (1985-1988), le volume II du Supplément n° 8 (1989-1994), les volumes II et V (en espagnol uniquement) du Supplément n° 9 (1995-1999) et le volume I du Supplément n° 10 (2000-2009).

8 autres ont été achevés et sont actuellement en cours de traduction et d'édition³. En conséquence, au 30 juin 2020, sur les 57 volumes qui doivent composer la publication dans son ensemble (le *Répertoire* initial et les Suppléments n^{os} 1 à 11), 13 sont encore inachevés, dont 6 concernent le Supplément n^o 11 (2010-2015) et 4 le Supplément n^o 10 (2000-2009), et sont à différents stades d'avancement (voir par. 4), et 3 correspondent au volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9.

9. On trouvera à l'annexe I du présent rapport l'indication des différents services du Secrétariat chargés d'élaborer des études sur les divers articles de la Charte pour le *Répertoire* et à l'annexe II des informations sur l'état d'avancement du *Répertoire*.

B. Mise en ligne des études figurant dans le *Répertoire* sur le site Web du *Répertoire*

10. Des études extraites des 44 volumes achevés, dont les 8 en cours de traduction et d'édition, sont disponibles sur le site Web de l'ONU consacré au *Répertoire* (<http://legal.un.org/repertory>). Les versions préliminaires de plusieurs études sur divers articles destinées au volume III des Suppléments n^{os} 7 à 9 ainsi que de nombreuses études destinées au Supplément n^o 10, dont le texte définitif a été établi et qui figureront dans les volumes restant à achever, peuvent également être consultées sur le site Web. C'est également le cas des études nouvellement achevées qui figureront dans le Supplément n^o 11. La version électronique du *Répertoire* comporte une fonction de recherche en texte intégral qui permet à l'utilisateur de rechercher instantanément un mot ou une combinaison de mots dans toutes les études et ce, dans les trois langues de la publication (anglais, espagnol et français).

11. Actuellement sont disponibles sur le site Web du *Répertoire* : l'intégralité des études en anglais, la plupart en français et en espagnol et quelques-unes dans une seule de ces deux langues. Les études dont le texte définitif a été établi et qui sont en attente de traduction et d'édition sont mises en ligne sur le site Web du *Répertoire* dans la langue dans laquelle elles ont été rédigées (l'anglais pour la plupart et le français pour certaines). Le Secrétariat continuera de rendre accessibles sous forme électronique les trois versions linguistiques des études du *Répertoire* dont le texte définitif a été établi.

C. Coopération avec les établissements universitaires et concours d'experts associés

12. La solide coopération nouée avec la faculté de droit de l'Université d'Ottawa s'est poursuivie pour la dixième année consécutive. Au cours de la période considérée, la faculté de droit a contribué à l'élaboration de cinq études, sur l'Article 8 pour le volume I, les Articles 36 et 54 pour le volume III et les Articles 94, 104 et 105 pour le volume VI du Supplément n^o 11 (voir par. 5). La coopération engagée en 2018 avec l'Université de Pékin a également débouché sur l'établissement de trois études sur l'Article 23 pour le volume III des Suppléments n^{os} 7, 8 et 9 (voir par. 3).

13. Soucieuse de relancer la coopération avec les établissements universitaires et de la diversifier d'un point de vue géographique, la Division de la codification, qui est chargée de coordonner l'élaboration du *Répertoire*, a continué de demander aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies de répertorier les établissements qui pourraient souhaiter contribuer à la préparation des études. Au

³ Les volumes I, IV, V et VI du Supplément n^o 8 (1989-1994), les volumes I, IV et VI du Supplément n^o 9 (1995-1999) et le volume II du Supplément n^o 10 (2000-2009).

cours des trois dernières années, elle a eu des contacts préliminaires avec quatre universités : deux dans la région du Pacifique Sud, une dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et une dans la région des États d'Europe occidentale et autres États. Elle a continué d'inviter des établissements universitaires auxquels sont rattachés des membres de la Commission du droit international à envisager de contribuer à des études.

14. En outre, conformément au paragraphe 15 de la résolution 74/190, dans laquelle l'Assemblée générale a réitéré son appel en faveur de la prise en charge, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour du *Répertoire*, la Division de la codification a, par une note verbale datée du 7 janvier 2020, lancé un appel à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation.

D. Fonds d'affectation spéciale

15. Dans sa résolution 74/190, l'Assemblée générale a réitéré son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au *Répertoire*, créé en application de sa résolution 59/44. Le 7 janvier 2020, une note verbale a donc été adressée à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies pour leur rappeler qu'il était possible de verser des contributions volontaires au fonds et les inviter à porter la question du financement du *Répertoire* à l'attention d'institutions privées et de particuliers qui pourraient souhaiter y apporter leur concours. Le Secrétaire général se réjouit des contributions versées au fonds d'affectation spéciale pendant la période considérée (1^{er} juillet 2019-30 juin 2020) par Chypre (2 220 dollars) et le Qatar (10 000 dollars). Au 30 juin 2020, le solde du fonds était de 79 037 dollars.

16. Comme il est indiqué plus haut (voir par. 5), au cours de la période considérée, un consultant, dont les services doivent être financés au moyen du fonds d'affectation spéciale, a été engagé pour mener des travaux de recherche et de rédaction pour établir une étude sur l'Article 58 pour le volume IV du Supplément n° 11 (2010-2015) et des mesures préliminaires ont été prises en vue de l'engagement d'un consultant pour élaborer une étude sur l'Article 11 pour le volume II du Supplément n° 11. Il est envisagé de continuer de confier à des consultants l'élaboration d'études pour les volumes sur le point d'être achevés. Des contributions supplémentaires au fonds d'affectation spéciale sont donc vivement encouragées, afin que le Secrétariat puisse continuer de résorber l'arriéré de travail relatif au *Répertoire*.

E. Recommandations du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

17. Le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a examiné la question du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* à sa session tenue du 18 au 26 février 2020. Au paragraphe 75 de son rapport (A/75/33), il a notamment recommandé, en ce qui concerne le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, que l'Assemblée générale : félicite le Secrétaire général des progrès réalisés dans l'élaboration des études, notamment le recours au programme de stages des Nations Unies et la coopération avec les établissements universitaires à cette fin ; engage les États Membres à recenser les établissements universitaires pouvant contribuer à l'élaboration des études destinées au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et à en fournir les coordonnées, et salue à cet égard l'initiative prise par le Secrétariat d'inviter

également les membres de la Commission du droit international à recommander des établissements universitaires qu'il pourrait contacter à ce propos ; prenne note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour la résorption de l'arriéré de travail relatif au Répertoire ; réitère son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale et de la prise en charge, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, de services d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication ; demande au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mettre la publication à jour et la diffuser sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles elle est publiée, et invite le Secrétariat à continuer de mettre à jour le site Web consacré au *Répertoire* ; note avec préoccupation que le retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire*, bien que légèrement réduit, n'a pas été éliminé, et demande au Secrétaire général de prendre des mesures pour y remédier à titre prioritaire, tout en le félicitant des progrès déjà accomplis sur cette voie ; rappelle que le Secrétaire général est responsable de la qualité du *Répertoire* ;

F. Conclusions

18. S'agissant du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale voudra peut-être :

a) Prendre note de l'état d'avancement de la publication, notamment des progrès accomplis dans l'élaboration des études du *Répertoire* et leur mise en ligne en trois langues (anglais, espagnol et français) ;

b) Étudier les recommandations du Comité spécial (voir par. 17) concernant l'intensification du recours au programme de stages de l'Organisation des Nations Unies et de la coopération avec les établissements universitaires aux fins de l'élaboration d'études ; la recherche d'établissements universitaires pouvant contribuer à l'établissement d'études pour le *Répertoire* ; l'initiative du Secrétariat tendant à inviter les membres de la Commission du droit international à recommander des institutions universitaires que le Secrétariat pourrait contacter à cette fin ; les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale afin d'aider le Secrétariat à éliminer effectivement l'arriéré de travail relatif au *Répertoire* ; la prise en charge, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication ; l'invitation faite au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mettre à jour la publication et la diffuser sous forme électronique dans toutes ses versions linguistiques, pour actualiser de façon régulière le site Web du *Répertoire* et pour continuer de s'employer à remédier en priorité au retard pris dans la rédaction du volume III du *Répertoire* ; le rappel de la responsabilité du Secrétaire général en ce qui concerne la qualité du *Répertoire* ;

c) Noter les progrès accomplis dans la résorption de l'arriéré grâce à l'utilisation du fonds d'affectation spéciale, et engager vivement les États à verser des contributions supplémentaires au fonds.

III. *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

A. Mandat et établissement du *Répertoire*

19. Le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, demandé initialement par l'Assemblée générale dans sa résolution 686 (VII) datée du 5 décembre 1952, rend compte de l'évolution de la pratique et des procédures suivies par le Conseil de

sécurité dans le cadre de la Charte des Nations Unies et du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Dans sa résolution 74/190, la dernière en date sur la question, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à suivre les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 de son rapport en date du 18 septembre 1952 (A/2170).

20. Au paragraphe 12 de sa résolution 74/190, l'Assemblée générale a félicité le Secrétaire général des progrès réalisés dans la mise à jour du *Répertoire*. Au paragraphe 16, elle lui a demandé de poursuivre ses efforts pour mettre à jour le *Répertoire* et le diffuser sous forme électronique dans toutes les langues dans lesquelles il était publié.

21. Au cours de la période considérée, et conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale, le Secrétariat a continué d'accomplir d'importants progrès dans l'établissement des Suppléments au *Répertoire*. Il a adapté ses méthodes de travail de façon à être en mesure de couvrir la pratique du Conseil de sécurité sans décalage dans le temps, ce qui serait une grande première en 68 ans d'existence du *Répertoire*. L'année dernière, il s'est consacré à l'établissement des premières éditions annuelles de la publication, les vingt et unième et vingt-deuxième Suppléments au *Répertoire*, couvrant respectivement l'année 2018 et l'année 2019.

22. Le Secrétariat a achevé le vingt et unième Supplément au *Répertoire* au cours du troisième trimestre de 2019. La version préliminaire du Supplément a été mise en ligne sur le site Web du Conseil de sécurité, tandis que la version publiée devrait être disponible en ligne et en version papier au cours du dernier trimestre de 2020. Certaines parties du vingt-deuxième Supplément ont déjà été mises en ligne sous leur forme préliminaire sur le site Web du Conseil de sécurité et les autres seront mises à disposition progressivement dans les prochains mois au fur et à mesure de leur achèvement. L'intégralité du vingt-deuxième Supplément devrait être disponible sous sa forme préliminaire d'ici à octobre 2020, lorsque les nouveaux membres du Conseil commenceront à participer aux travaux. Conformément à la nouvelle pratique consistant à couvrir la pratique du Conseil sans décalage dans le temps, le Secrétariat a commencé les travaux de recherche et de rédaction relatifs au vingt-troisième Supplément portant sur l'année 2020.

23. L'objectif de cet ambitieux calendrier d'élaboration est de faire en sorte que les précieuses informations figurant dans le *Répertoire* sur la pratique du Conseil soient dès que possible mises à la disposition des États Membres et du public. Pour pérenniser la nouvelle démarche consistant à couvrir sans décalage dans le temps la pratique du Conseil, le Secrétariat a continué d'utiliser au mieux les ressources limitées dont il dispose en ayant recours à des initiatives porteuses d'efficacité et notamment en utilisant les nouvelles technologies. À cet égard, il a continué d'œuvrer à la mise au point progressive, dans la limite des ressources disponibles, d'une base de données en ligne moderne et sécurisée, qui devrait faciliter considérablement les travaux de recherche et d'élaboration liés au *Répertoire*. En outre, grâce aux recrutements et aux formations dispensées au personnel, à la prise en charge d'experts associés et au recours accru au programme de stages, le Secrétariat est mieux à même d'accélérer l'exécution de ces travaux tout en observant les normes les plus élevées en matière d'exactitude et de contrôle de la qualité. Les différents services du Secrétariat responsables du travail complexe d'édition, de traduction, d'indexation et de publication des Suppléments au *Répertoire* ont eux aussi réalisé des gains d'efficacité en améliorant la coordination et la répartition des tâches entre eux.

24. Après le passage au télétravail en mars 2020 par suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Secrétariat a mis en œuvre des plans de continuité des activités qui ont permis la poursuite des travaux relatifs au *Répertoire*. Il a également adapté sa démarche de couverture sans décalage dans le temps aux nouvelles méthodes de télétravail du Conseil de sécurité. À la date de l'établissement du présent

rapport, on estimait que les nouvelles modalités de travail n'auraient pas d'incidence sur le calendrier d'élaboration du *Répertoire* précédemment défini.

B. Mise en ligne des études figurant dans le *Répertoire* sur le site Web du Conseil de sécurité

25. Le Secrétariat a continué de mettre à disposition des versions préliminaires et publiées des Suppléments au *Répertoire* sur le site Web du Conseil de sécurité (www.un.org/securitycouncil/content/repertoire/structure) dès leur achèvement. Les Suppléments sont interrogeables et consultables par thème ou par ordre chronologique. Le site Web offre également un large éventail d'informations sous forme de tableaux, de graphiques et de statistiques qui rendent compte de la pratique du Conseil. Le site Web est constamment revu et enrichi de nouveaux contenus et de nouvelles modalités de visualisation, et de nouvelles améliorations sont sans cesse envisagées.

26. Au cours de l'année écoulée, le Secrétariat a continué d'examiner le recours aux nouveaux outils technologiques en vue d'améliorer la qualité des ressources proposées. En août 2019, le Secrétariat a lancé le tableau de bord des missions, une nouvelle plateforme d'information qui fournit une vue d'ensemble complète et conviviale des mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies. Au moyen de cartes et d'infographies, cet outil présente des informations relatives aux mandats et permet de comparer les mandats entre régions et types de missions sur le terrain. Ce tableau est le fruit de plus de 10 ans de travail de suivi systématique des mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. Mis à jour trimestriellement, il est consultable sur le site Web du Conseil de sécurité, aux côtés d'autres ressources d'information.

27. Début janvier 2020, dans le prolongement du travail mené au cours des années précédentes, le Secrétariat a mis à disposition sur le site Web du Conseil de sécurité une édition remaniée de l'*Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité* couvrant l'année 2019, qui repose sur une nouvelle présentation et une nouvelle plateforme technologique. Munie d'une barre de navigation conviviale, la nouvelle édition de l'*Aperçu* permet de visualiser les données sous différentes formes, offre de nouvelles cartes des opérations de maintien de la paix, des missions politiques spéciales et des missions de visite du Conseil, et présente une plus grande interactivité, les données sous-jacentes pouvant être téléchargées directement à partir du site Web. Les éditions de l'*Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité* donnent une vue d'ensemble annuelle de l'évolution de la pratique du Conseil en ce qui concerne l'ordre du jour, les séances, les missions, les décisions, les votes et les travaux des organes subsidiaires.

28. Le Secrétariat a continué de s'acquitter de son rôle consultatif et l'a renforcé, notamment en fournissant des informations en réponse aux questions portant sur les pratiques du Conseil et de ses organes subsidiaires tant sur le plan des procédures que des institutions. Durant la période considérée, un nombre important de questions lui ont été adressées, aussi bien par des États Membres que par des fonctionnaires du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, des organisations non gouvernementales, des établissements universitaires, des chercheurs et des membres du secteur privé. En outre, le Secrétariat a réalisé des recherches et des analyses complexes et approfondies pour permettre l'élaboration de politiques internes, mené plusieurs programmes de diffusion visant à faire connaître les procédures, la pratique et les méthodes de travail du Conseil aux nouveaux membres.

C. Publication dans les différentes langues (sur papier et sous forme électronique)

29. Conformément à la résolution [55/222](#) de l'Assemblée générale, les versions publiées des onzième à vingtième Suppléments du *Répertoire*, couvrant la période allant de 1989 à 2017, ont été mises en ligne dans les six langues officielles. Le vingt et unième Supplément, qui porte sur l'année 2018, devrait être mis en ligne d'ici au premier trimestre de 2021. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences continue de tout faire pour mettre en ligne les derniers Suppléments dans les six langues officielles dès qu'ils sont disponibles.

D. Ressources

30. L'établissement et la publication du *Répertoire* et la tenue du site Web correspondant dans les six langues officielles n'auraient pas été possibles sans l'appui constant des États Membres. Les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* demeurent indispensables pour consolider les progrès accomplis et rendre plus accessibles les informations sur la pratique du Conseil de sécurité.

31. Les ressources extrabudgétaires ont permis au Secrétariat de continuer de faire appel à du personnel temporaire pour l'établissement du *Répertoire*. Depuis le rapport précédent, des contributions au fonds d'affectation spéciale ont été reçues de la Chine, de l'Irlande et de Singapour. En outre, la République de Corée a financé les services d'un expert associé au Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte, qui a grandement contribué à faire avancer les travaux sur le *Répertoire*. Le Danemark et la Suède ont également pris des engagements en ce sens et deux experts associés supplémentaires rejoindront le Service au cours du second semestre de 2020. Afin que les progrès puissent se poursuivre, le Secrétaire général demande aux États Membres de continuer à appuyer les activités du Secrétariat relatives à la mise à jour du *Répertoire* en versant des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale et en finançant les services d'experts associés.

E. Conclusions

32. Pour ce qui est du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, compte tenu de ce qui précède et des recommandations faites par le Comité spécial à sa session tenue du 18 au 26 février 2020 (voir [A/75/33](#)), l'Assemblée générale voudra peut-être :

- a) Prendre note des progrès accomplis dans la mise à jour du *Répertoire* ;
- b) Prendre note avec satisfaction des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* ;
- c) Réitérer son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire* et de la prise en charge, sur la base du volontariat et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication ;
- d) Prier le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mettre à jour la publication et la diffuser sous forme électronique dans toutes ses versions linguistiques ;

e) Réaffirmer que le Secrétaire général est responsable de la qualité du *Répertoire*, et le prier de continuer à suivre les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 de son rapport en date du 18 septembre 1952 ([A/2170](#)).

Annexe I

Services du Secrétariat ayant la responsabilité première de l'élaboration des études sur les divers articles de la Charte des Nations Unies destinées à figurer dans le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*^a

<i>Service</i>	<i>Volume du Répertoire</i>
Bureau des affaires juridiques	Volume I : Articles 1 à 7 Volume II : Articles 13 1) a), 18, 19 et 22 Volume VI : Articles 92 à 99, 102 à 105 et 108 à 111
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	Volume II : Articles 10, 12, 13 1) a), 14 et 16 Volume III : Articles 23 à 39 et 107 Volume V : Articles 73 à 85, 87 et 88
Département des opérations de paix	Volume III : Articles 40 à 54 et 106
Bureau des affaires de désarmement	Volume II : Article 11
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	Volume II : Articles 9, 15, 20 et 21 Volume IV : Articles 60, 61, 62 3) et 4), 65 à 69 et 72 Volume V : Articles 86 et 89 à 91
Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	Volume II : Article 17 Volume VI : Articles 100 1) et 101
Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et Bureau des affaires juridiques	Volume VI : Article 100 2)
Département des affaires économiques et sociales	Volume II : Articles 8b et 13 1) b) et 2) Volume IV : Articles 55 a) et b), 57 à 59, 62 1), 63, 64, 70 et 71
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Volume II : Article 13 1) b) Volume IV : Articles 55 c), 56 et 62 2)
Bureau des affaires spatiales	Volume II : Article 13 1) a)

^a Cette répartition est le résultat de plusieurs décisions prises par le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte depuis 1996 et est soumise à l'examen de ce dernier.

^b Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité (Bureau des ressources humaines) est chargé de l'élaboration des études sur l'Article 8 pour la période allant jusqu'à la fin de 1996. À partir de 1997, cette responsabilité incombe au Département des affaires économiques et sociales.

Annexe II

**État d'avancement du Répertoire de la pratique suivie
par les organes des Nations Unies (30 juin 2020)**

Volumes publiés et mis en ligne sur le site Web du Répertoire (http://legal.un.org/repertory)	Volumes soumis pour publication et mis en ligne sur le site Web du Répertoire	Études mises en ligne sur le site Web du Répertoire (concernant des volumes non soumis pour publication)	Études en cours d'établissement ou d'examen
---	---	--	---

Note : L'organisation des études en volumes, comme indiqué ci-dessous, concerne les Suppléments n^{os} 6 à 11. Elle varie pour le Répertoire original et les Suppléments n^{os} 1 à 5.

Volumen, Articles	Répertoire initial	Suppléments										
		1	2	3	4	5	6 1979-1984	7 1985-1988	8 1989-1994	9 1995-1999	10 2000-2009	11 2010-2015
Volume I							I	I	I	I	I	I
Articles 1, 2 1) à 3), 5) et 6), 3, 5, 6 et 7												
Articles 2 4) et 7), 4 et 8												
Volume II							II	II	II	II	II	II
Articles 9 à 11, 13 1) a) (première partie de la phrase), 1) b) et 2), 15 à 18 et 20 à 22												
Articles 12, 13 1) a) (deuxième partie de la phrase), 14 et 19												
Volume III							III	III	III	III	III	III
Article 23 (1, deuxième phrase) et 2)												
Articles 23 (1, première phrase) et 3), 24 à 26, 28 à 32, 37 et 38												
Articles 27, 29, 34, 36, 39, 40, 42 et 50												
Articles 33, 35 et 41												
Articles 43 à 48												
Article 49												
Articles 51 à 53 et 54												
Volume IV							IV	IV	IV	IV	IV	IV
Articles 55 a) et b), 57, 62 2) et 63												
Articles 55 c), 56 et 58												
Articles 59 à 61, 62 1), 3) et 4), et 64 à 72												
Volume V							V	V	V	V	V	V

Volumes, Articles	Répertoire initial	Suppléments										
		1	2	3	4	5	6 1979-1984	7 1985-1988	8 1989-1994	9 1995-1999	10 2000-2009	11 2010-2015
Article 73												
Articles 74 à 85, 87 et 88												
Articles 86 et 89 à 91												
Volume VI						VI	VI	VI	VI	VI	VI	VI
Articles 92, 94, 96, 99 et 103												
Articles 93, 95, 97, 98, 102 et 106 à 111												
Articles 100 et 101												
Articles 104 et 105												

Études élaborées de 1954 à 1980

Études élaborées de 1996 à juin 2020

Annexe III

État d'avancement du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* (30 juin 2020)

Suppléments publiés et mis en ligne sur le site Web du Conseil de sécurité à l'adresse www.un.org/securitycouncil/content/repertoire/structure	Version préliminaire disponible sur le site Web du Conseil de sécurité	Parties en cours d'établissement

A. État d'avancement des Suppléments du *Répertoire* achevés

<i>Supplément</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Langues</i>
Répertoire initial et Suppléments I à IX (1946-1984)		Anglais, français
Suppléments X (1985-1988) et XI (1989-1992) ^a		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XII (1993-1995)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XIII (1996-1999)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XIV (2000-2003)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XV (2004-2007)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XVI (2008-2009)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XVII (2010-2011)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XVIII (2012-2013)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XIX (2014-2015)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Supplément XX (2016-2017)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe

^a Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 55/222, ces Suppléments au *Répertoire* et les Suppléments suivants doivent être publiés dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

B. État d'avancement des Suppléments du *Répertoire* en cours d'établissement

	<i>I</i> <i>Généralités</i>	<i>II</i> <i>Règlement intérieur provisoire</i>	<i>III</i> <i>Buts et principes de la Charte</i>	<i>IV</i> <i>Relations avec les autres organes de l'ONU</i>	<i>V</i> <i>Fonctions et pouvoirs du Conseil de sécurité</i>	<i>VI</i> <i>Règlement pacifique des différends</i>	<i>VII</i> <i>Actions en cas de rupture de la paix</i>	<i>VIII</i> <i>Accords régionaux</i>	<i>IX</i> <i>Organes subsidiaires : comités/autres organes</i>	<i>X</i> <i>Organes subsidiaires : maintien de la paix et consolidation de la paix</i>
Supplément XXI (2018)										
Supplément XXII (2019)										
Supplément XXIII (2020)										